

Rapporteur : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Actualisation des tarifs pour les bateaux, le busage des fossés ainsi que les branchements d'eaux pluviales

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, il convient d'actualiser les tarifs pour les bateaux, le busage des fossés ainsi que les branchements d'eaux pluviales. Suite à l'augmentation du coût des fournitures et de la main d'oeuvre, il est proposé d'augmenter les tarifs de 2 %.

* * * * *

VU la délibération n°11 du conseil municipal du 20 janvier 2011 relative aux tarifs 2011 pour la confection des bateaux, le busage des fossés ainsi que pour les branchements d'eaux pluviales.

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les tarifs au 1^{er} février 2012

Le conseil ayant délibéré, décide :

- d'actualiser les tarifs au 1^{er} février 2012, conformément au tableau ci-annexé.
- d'imputer les recettes sur les lignes budgétaires correspondantes, à savoir pour les travaux de voirie sur la ligne 822.2 704 3510 et pour les branchements sur la ligne 811 704 3510.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce sujet.

| Désignation des travaux | Tarifs actuels TTC délibération du 01/02/2011 | Tarifs proposés TTC à compter du 01/02/2012 | % d'augmentation |
|--------------------------------|---|---|------------------|
| BRANCHEMENT DE DIAMETRE 125 mm | 916 € / ml | 934 € / ml | 2 % |
| BRANCHEMENT DE DIAMETRE 160 mm | 980 € / ml | 1 000 € / ml | 2 % |
| BRANCHEMENT DE DIAMETRE 200 mm | 1 072 € / ml | 1 093 € / ml | 2 % |
| BRANCHEMENT DE DIAMETRE 300 mm | 1 110 € / ml | 1 132 € / ml | 2 % |

Commune de CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****DU 27 janvier 2012****n° 7****page 2/2**

| Désignation des travaux | Tarifs actuels T.T.C. délibération du 01/02/2011 | Tarifs proposés T.T.C. à compter du 01/02/2012 | % d'augmentation |
|--|---|---|-------------------------|
| CONFECTION DE BATEAUX | 120 € / ml | 122 € / ml | 2 % |
| BUSAGE SUR VOIE COMMUNALE FOSSES (AQUEDUC) | 95 € / ml | 97 € / ml | 2 % |
| BUSAGE FOSSES (AQUEDUC SUR VOIES DEPARTEMENTALES Y COMPRIS TETE DE PONT DE SECURITE) | 226 € / ml | 231 € / ml | 2 % |
| REALISATION D'UNE GARGUILLE | 331 € | 338 € | 2 % |

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 01/02/2012 N° 543
Publié au siège de la Mairie, le 31/01/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM